



entreprises
& territoires

Guide d'utilisation du TIPSEPA de La Banque Postale

Sommaire

1	Principes généraux.....	3
1.1	Présentation	3
1.2	Le créancier.....	3
1.3	Le débiteur.....	3
1.4	Le Centre des Paiements (CDP).....	4
1.5	Les mentions du TIPSEPA.....	5
2	Participation au service.....	6
2.1	Conditions générales.....	6
2.2	Tests de lecture	6
3	La formule du TIPSEPA.....	7
3.1	Présentation de la formule	7
3.1.1	Impression du TIPSEPA	7
3.1.2	Edition du TIPSEPA.....	7
3.1.3	Particularités des formules de TIPSEPA	8
3.2	Conservation et consultation des formules des TIPSEPA	8
3.2.1	Conservation	8
3.2.2	Consultation	8
3.2.3	Recherches.....	8
3.3	Description de la formule.....	9
3.4	Les lignes de lecture optique.....	10
3.4.1	Ligne optique basse.....	10
3.4.2	Ligne optique haute	11
3.4.3	Calcul des clés.....	12
3.4.4	Equivalence numérique des caractères.....	12
3.5	Le Datamatrix (optionnel).....	13
4	Les fichiers de liaison	14
4.1	Structure des fichiers de liaison	14
4.2	Restitution des fichiers	14
	Annexes	15
	Annexe 1 : Fichier de liaison - Format 240-1	16
	Annexe 2 : Fichier de liaison - Format 240-2.....	25
	Annexe 3 : Diagramme des flux du TIPSEPA.....	33
	Annexe 4 : Correspondance codes motifs de rejet retour ISO20022 - CFONB	35
	Annexe 5 : Maquettes du TIPSEPA	37
	Annexe 6 : Mapping des données avec le message pain.008.001.02	40

1 Principes généraux

1.1 Présentation

Le TIPSEPA est une solution de paiement de factures proposée par La Banque Postale à ses clients.

Utilisé seul, après signature par le débiteur, le TIPSEPA est un mandat de prélèvement SEPA ponctuel (SDD Core « One Off ») papier, dont le format permet un traitement industriel et la génération d'un fichier de remise de prélèvements SEPA.

Le TIPSEPA peut également être utilisé comme coupon accompagnant un règlement par chèque.

Il peut être également associé à la solution d'encaissement en espèces EFICASH proposée par La Banque Postale.

Le fonctionnement du TIPSEPA met en relation trois intervenants : le créancier (l'entreprise), le débiteur (le client de l'entreprise) et La Banque Postale avec son Centre d'encaissement, le Centre des paiements (CDP).

1.2 Le créancier

L'entreprise qui utilise le TIPSEPA pour l'encaissement de ses créances le transmet à son débiteur à l'appui d'une facture, d'un avis ou de tout autre document descriptif de la dette.

Selon les besoins du créancier, le TIPSEPA peut être pré marqué, ou non, du montant à régler. Il peut aussi prévoir des options de paiement :

- Paiement uniquement par prélèvement SEPA ponctuel.
- Paiement par prélèvement SEPA ponctuel ou accompagné d'un chèque.
- Possibilité d'associer le TIPSEPA à la solution d'encaissement en espèces EFICASH de la Banque Postale.

Une date d'échéance peut être mentionnée sur le TIPSEPA. Elle indique au débiteur la date à partir de laquelle l'opération de prélèvement SEPA ponctuel doit être effectuée.

1.3 Le débiteur

Le débiteur qui reçoit un TIPSEPA conserve la maîtrise de son règlement en donnant ponctuellement son accord.

Différents modes de paiement sont possibles :

Règlement par prélèvement SEPA ponctuel

Deux situations peuvent être distinguées :

- Les coordonnées bancaires du débiteur sont connues du créancier et figurent sur le TIPSEPA. Le débiteur appose simplement la date et sa signature sur la formule et la transmet au Centre des Paiements.
- Les coordonnées ne sont pas connues du créancier. Le débiteur doit joindre un Relevé d'Identité Bancaire à son envoi. Il en est de même en cas de modification de ses coordonnées bancaires.

Règlement par chèque

Dans le cas où le débiteur joint un chèque au TIPSEPA, La Banque Postale réalise le traitement du couple TIPSEPA-chèque.

Le chèque est lu en complément du TIPSEPA, et la référence du règlement figurant sur le TIPSEPA est restituée dans un fichier de liaison transmis au créancier. Une codification particulière signale dans le fichier que le règlement a été effectué par chèque.

Parallèlement, le chèque est remis à l'encaissement et traité dans les conditions habituelles.



Règlement en espèces avec EFICASH

Le débiteur peut, si le créancier le lui propose dans le cadre du service EFICASH, régler sa facture en espèces au guichet d'un Bureau de Poste. Pour cela un code à barre doit être apposé sur le document. Cette solution permet aussi le paiement partiel de la facture.

1.4 Le Centre des Paiements (CDP)

Quel que soit le mode de paiement, le CDP prend en charge le traitement de toutes les formules qui lui sont adressées.

Traitement général des formules de TIPSEPA

Le CDP procède à la vérification de forme des documents puis à la lecture des lignes optiques.

Le CDP se charge également de la collecte des coordonnées bancaires du débiteur à partir du RIB joint au TIPSEPA, lorsque celui-ci n'est pas pré marqué par le créancier, ou si le débiteur a modifié sa domiciliation. Il saisit les sommes et les références éventuelles indiquées par le débiteur dans le cas d'utilisation du TIPSEPA sans montant pré-marqué.

A partir du traitement des formules de TIPSEPA le CDP constitue quotidiennement un fichier de remise de prélèvements SEPA ponctuels pour le compte du créancier.

Le montant de la remise sera crédité sur le compte du créancier. Un créancier a la possibilité de demander que plusieurs remises soient constituées pour être créditées sur des comptes différents. Le fichier de liaison restituera les informations par compte crédité.

Tous les TIPSEPA réceptionnés à J au CDP seront traités le jour même pour un crédit au compte du créancier à :

- J+1 jour ouvré bancaire pour les prélèvements SEPA ponctuels.
- J+2 jours ouvrés bancaires pour les chèques remis à l'encaissement.

Facturation des prestations

Une facture détaillée des prestations du CDP est adressée au début de chaque mois au créancier pour les prestations effectuées le mois précédent.

Une facture complémentaire liée au prélèvement (SDD Core One Off) est également générée pour les services de remise et d'impayés.

Les montants sont débités du compte désigné par le créancier.



1.5 Les mentions du TIPSEPA

Le TIPSEPA est un mandat de prélèvement SEPA ponctuel qui comporte dans sa partie haute les mentions obligatoires prévues dans le RuleBook publié par l'European Payment Council (EPC).

- IBAN du débiteur (International Bank Account Number ou numéro de compte bancaire au format international)
- ICS du créancier (Identifiant Créancier SEPA)
- RUM (Référence Unique du Mandat)
- Type de prélèvement SEPA (ponctuel dans le cas du TIPSEPA)
- Mentions obligatoires sur les droits et obligations du débiteur ainsi que la mention suivante :
« *Le présent document à valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué* »
- Nom et adresse du débiteur
- Date et le lieu de signature
- Nom du créancier (adresse du Centre des Paiements à qui doivent être adressés les TIPSEPA en retour).

Le montant du prélèvement figure dans la partie supérieure droite de la formule.

La partie basse du TIPSEPA est constituée des lignes optiques dont la description est donnée au paragraphe « les lignes de lecture optique ».

2 Participation au service

2.1 Conditions générales

Pour bénéficier du service du TIPSEPA, le créancier doit être titulaire d'un compte courant à La Banque Postale.

Ce compte est destiné à l'enregistrement des opérations suivantes :

- Crédit des remises de prélèvements
- Crédit des remises de chèques
- Crédit des dépôts d'espèces si le créancier a choisi de proposer le service EFICASH
- Débit des impayés de prélèvements
- Débit des impayés de chèques
- Débit des factures mensuelles

En outre, pour bénéficier du service du TIPSEPA, il convient :

- De signer un contrat de service avec La Banque Postale. A la suite de la signature du contrat, le CDP attribue un numéro de code créancier à faire figurer dans la ligne optique.
- D'effectuer des tests de lecture des lignes optiques pour validation par le CDP avant la première émission des formules.
- De respecter le format et les mentions obligatoires et maintenir une édition de qualité.

Il est par ailleurs rappelé que pour émettre des prélèvements SEPA le créancier doit disposer d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS). Si le créancier ne dispose pas d'un ICS, La Banque Postale peut prendre en charge la démarche auprès de la Banque de France pour en demander l'attribution.

2.2 Tests de lecture

Avant la première émission du TIPSEPA, le créancier doit transmettre au Centre des Paiements, 50 exemplaires de TIPSEPA pour effectuer les tests de lecture optique à l'adresse suivante :

Centre des Paiements
Service Encaissement et Titres de Service
5 Rue de la Céramique
87074 LIMOGES CEDEX 9

La participation définitive au service est subordonnée aux résultats de ces tests. Le CMTO retourne au créancier le résultat de la lecture des documents. Si les résultats sont positifs, le créancier peut mettre ses factures en impression, sinon des corrections seront à apporter et un autre test de lecture devra être réalisé.

La validation des tests de lecture par le CDP vaut bon à tirer.

3 La formule du TIPSEPA

3.1 Présentation de la formule

3.1.1 Impression du TIPSEPA

La formule de TIPSEPA est un document papier destiné à être traité de façon automatique par le CDP grâce à des lecteurs capables d'interpréter les caractères optiques. Sa présentation et ses dimensions sont soumises à des règles précises qui doivent être scrupuleusement respectées. Les modèles de recto de TIPSEPA figurent en annexe.

La base du TIPSEPA est occupée au recto par la zone optique s'étendant sur une longueur de 17,5 cm et sur une hauteur de 2,54 cm. Cette zone est destinée à l'édition de deux lignes de lecture optique décrites au chapitre « les lignes de lecture optique ». Le bord droit de la formule et le bord inférieur sont des bords de référence pour le lecteur optique. Ils doivent pour cette raison se présenter nets de toute aspérité.

3.1.2 Edition du TIPSEPA

La domiciliation

Lorsqu'il est connu du créancier, l'IBAN du compte du débiteur doit être indiqué dans la partie supérieure gauche du TIPSEPA. Quand l'IBAN n'est pas connu, la mention « joignez un RIB » figure dans cette zone réservée.

La zone adresse du Centre des Paiements

La zone prévue sur le titre permet l'inscription d'une adresse de retour en cinq lignes.

Limites de la zone adresse permettant sa présentation dans une enveloppe retour fenêtrée :

- partie supérieure de la première ligne à 5,3 cm maximum de la base de la formule,
- partie inférieure de la dernière ligne à 2,8 cm minimum de la base de la formule,
- impression du 1er caractère de gauche à 8 cm du bord droit de la formule,
- impression du dernier caractère de droite, à 2,4 cm du bord droit de la formule.

Les caractères d'impression

Afin de faciliter la lecture de l'adresse du Centre des Paiements dans les enveloppes à fenêtre, la police choisie doit présenter les caractéristiques suivantes :

- hauteur des caractères : 2,6mm,
- pas de caractères : 2,54 mm,
- valeur de l'interligne : 4,25 mm.

Les caractéristiques du papier et de l'encre d'imprimerie

Le papier et l'encre d'impression doivent répondre aux normes AFNOR NFQ 14007 « caractéristiques des papiers pour reconnaissance optique des caractères ».

L'impression des caractères de la ligne optique doit être conforme aux normes NFZ 63011 « jeux alphanumériques de caractères pour la reconnaissance optique ROC.B » et NFZ 63110 « caractères pour reconnaissance optique, règles d'impression ».

Attention : la zone réservée aux lignes optiques doit rester vierge de toute impression aussi bien au recto qu'au verso.

3.1.3 Particularités des formules de TIPSEPA

TIPSEPA à montant non pré marqué

Le TIPSEPA comporte en sa partie supérieure droite une case « montant » qui sera renseignée par le débiteur avant envoi du document au CDP..

Dans la ligne optique basse, la case « montant » fait place à trois zéros.

TIPSEPA à échéance

Cette information est portée en ligne optique basse, ensemble 3, pour permettre au CDP de gérer la date d'échéance en procédure automatisée.

Elle garantit au débiteur que le débit de son compte ne sera pas exécuté avant la date indiquée par le créancier. Le TIPSEPA est traité à réception du document et l'émission du prélèvement est mise en attente jusqu'à la date d'échéance indiquée. L'information est délivrée au créancier le jour du traitement de la formule.

3.2 Conservation et consultation des formules des TIPSEPA

3.2.1 Conservation

Après traitement, les formules de TIPSEPA ou leurs images sont conservées au CDP dans les conditions suivantes :

- Archivage physique des documents durant 3 mois.
- Archivage des images durant 13 mois en consultation immédiate.
- Archivage des images durant 10 ans en consultation différée.

Le CDP s'engage à communiquer une image du TIPSEPA, dans les meilleurs délais, sur simple demande du créancier ou de la banque du débiteur.

3.2.2 Consultation

Un accès en consultation via Internet est proposé en option au créancier. Cette consultation lui permet d'obtenir la vision du traitement effectué par le CDP, données collectées et images des documents archivées. La profondeur de consultation est limitée à 13 mois.

3.2.3 Recherches

Informations à communiquer à La Banque Postale en cas de demande de recherches :

- Référence d'archivage, présente dans le fichier de liaison.
- Date de lecture de l'opération.
- Code Bureau de Poste si encaissement via le service EFICASH.

3.3 Description de la formule

Les données suivantes doivent obligatoirement figurer sur la partie haute de la formule de TIPSEPA :

Moitié supérieure gauche :

- IBAN (ou mention « JOIGNEZ UN RIB » en cas de TIPSEPA non initialisé) : code pays (2 car.), clé de contrôle (2 car.), BBAN (30 car. maximum) en Calibri 8pt.
- ICS : code pays (2 car.), clé de contrôle (2 car.), code activité (3 car.), identifiant (NNE pour les créanciers français, 6 car.) en Calibri 8pt.
- RUM : 35 car. max en Calibri 8pt, constituée de la façon suivante :
 - Mention « TIP ».
 - Code créancier (6 car.) figurant dans la ligne optique.
 - Référence de l'opération (24 car. maximum) figurant dans la ligne optique.

La RUM doit être unique : la référence de 24 caractères servant à composer cette RUM doit être différente à chaque TIPSEPA.

Moitié supérieure centre : nom, prénom et adresse du débiteur en Calibri 7,5pt.

Moitié supérieure droite :

- Montant pré-marqué : cadre « Montant » renseigné en euros en Calibri 10pt gras.
- Montant non pré-marqué : cadre « Montant » à renseigner manuellement par le débiteur et en option cadre « Code » pour indiquer une référence numérique pouvant être restituée au créancier.
- TIPSEPA à échéance : cadre « Echéance » avec la date de débit (JJMMAA) en Calibri 10pt gras.

Moitié centre gauche : datamatrix (optionnel).

Moitié centre gauche : encadré « Date, lieu, Signature » en Calibri 8 pt.

Moitié inférieure gauche : type de prélèvement et mentions relatives aux droits et obligations du débiteur en Calibri 6pt.

Mandat de prélèvement SEPA **ponctuel** : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (NOM DU CREANCIER) à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOM DU CREANCIER). Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

Moitié inférieure droite : « TIPSEPA » en Calibri 18 pt.

Moitié inférieure droite : raison sociale du créancier et adresse du créancier en Calibri 12pt.

Lignes optiques en **OCR-B 11 pt**.

3.4 Les lignes de lecture optique

3.4.1 Ligne optique basse

La ligne optique basse, qui peut avoir une longueur maximale de 60 caractères exclusivement numériques, doit commencer à plus de 10 mm du bord droit de la formule et se terminer à plus de 20 mm du bord gauche. La marge entre le bord inférieur de la formule de TIPSEPA et le bas des caractères imprimés sur la ligne basse idéale de marquage doit être de 8 mm.

La ligne optique basse comporte de la droite vers la gauche trois ensembles d'informations décrits dans le tableau ci-après.

Ensemble	Données	Nombre de caractères	Descriptif
Ensemble 1	Montant	8 caractères significatifs maximum	La somme est exprimée en centimes. Un montant de longueur inférieure à 8 chiffres n'est pas précédé de zéros à gauche, sauf pour un montant inférieur à 1 euro : dans ce cas un zéro précède l'indication des centimes. En cas de TIPSEPA non prémarqué la zone comporte "000".
	Espace	1 blanc	Non compté dans le calcul de la clé 1.
	Code Centre	2 car.	« 51 » pour CDP de La Banque Postale.
	Code Nature	1 car.	« 8 », « 6 » pour le TIP ou « 1 » pour identifier les nouvelles formules TIPSEPA.
	Clé 1	2 car.	Protège l'ensemble 1.
Ensemble 2	Code document	1 car.	« 9 » pour TIPSEPA.
	Référence de l'opération	24 car.	Si la référence est inférieure à 24 caractères elle est complétée à gauche par des zéros.
	Clé 2	2 car.	Protège l'ensemble 2.
Ensemble 3	Espace	1 blanc	
	Clé 3	2 car.	Protège l'ensemble 3.
	Code établissement de la banque du créancier	4 car.	« 0041 » pour le TIPSEPA La Banque Postale.
	Code créancier	6 car.	Ce code est attribué par La Banque Postale.
	Zone réservée	2 car.	Blanc si pas d'échéance « 00 » si la zone est suivie de l'indication d'une date d'échéance.
	Date d'échéance	4 car.	Elle comporte le dernier chiffre du millésime de l'année suivi du quantième dans l'année (AJJJ). Si le TIPSEPA n'est pas à échéance, cette zone comporte des blancs.

3.4.2 Ligne optique haute

La ligne optique haute qui peut avoir une longueur maximale de 60 caractères alphanumériques, doit commencer à plus de 10 mm du bord de la formule et se terminer à plus de 20 mm du bord gauche. La marge entre le bord inférieur de la formule de TIPSEPA et le bas des caractères imprimés sur la ligne haute idéale de marquage doit être de 16 mm.

La ligne optique haute est employée pour indiquer les coordonnées bancaires du débiteur et son intitulé.

Cette ligne optique comporte de la droite vers la gauche trois ensembles d'informations décrits dans le tableau ci-après.

Ensemble	Données	Nombre de caractères	Descriptif
Ensemble 4	Clé 4	2 car.	Protège l'ensemble 4.
	Numéro de compte à débiter	11 car.	Numéro du compte du débiteur.
	Code guichet	5 car.	Code guichet de la banque du débiteur.
	Code établissement	5 car.	Code établissement de la banque du débiteur.
Ensemble 5	Espace	1 blanc	
	Intitulé du compte à débiter	18 car.	Zone de longueur variable cadrée à gauche.
Ensemble 6	Espace	1 blanc	
	Clé 5	1 car.	Protège l'ensemble 6.
	Numéro de formule	11 car.	Zone de référence propre au créancier utilisée pour définir la référence du prélèvement SEPA.

3.4.3 Calcul des clés

Clé	Données sources	Méthode de calcul
Clé 1	Ensemble 1	Somme des produits de chacun des chiffres par leur rang, à partir de la droite, (le centime a le rang 1) modulo 100. Zéro exclu. Le dernier chiffre du code centre a le rang 9, quelle que soit la longueur occupée par la zone montant.
Clé 2	Ensemble 2	Somme des produits de chacun des chiffres par leur rang, à partir de la droite, modulo 100. Le code document a le rang 1.
Clé 3	Ensemble 3	Somme des produits de chacun des chiffres par leur rang, à partir de la droite, modulo 100. Le dernier chiffre du code établissement occupe le rang 1.
Clé 4	Ensemble 4	Calcul sur les 21 caractères formés par le code banque, le code guichet et le numéro de compte, modulo 97. Clé = $97 - \text{reste} \left(\frac{\text{code banque/code guichet/numéro de compte}}{97} \right) \times 100$
Clé 5	Ensemble 6	Clé calculée sur les 11 caractères formés par le numéro de formule, modulo 11. Clé = $11 - \text{reste} \left(\frac{\text{numéro de formule}}{11} \right)$ Lorsque le résultat du calcul est 10 ou 11 on ne retient que le chiffre des unités (0 ou 1).

3.4.4 Equivalence numérique des caractères

Transcription des lettres en chiffres pour permettre le calcul des clés.

Lettres	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	J	K	L	M	N	O	P	Q	R
		S	T	U	V	W	X	Y	Z
Equivalent numérique	1	2	3	4	5	6	7	8	9

3.5 Le Datamatrix (optionnel)

L'ajout d'un Datamatrix sur la formule de TIPSEPA est prévu en option pour des usages futurs, tant pour la communication du créancier que comme moyen d'acquisition des données du TIPSEPA.

La position du Datamatrix doit être fixe (voir exemple annexe 5, page 38).

Afin de ne pas gêner la lecture du Datamatrix, ce dernier doit être placé dans une zone vide de tout caractère positionnée à :

- 2,3 mm du bord gauche,
- 2,3 mm de l'encadré « Date et signature »,
- 2,3 mm de la mention obligatoire,
- 2,3 mm de la RUM

La taille du Datamatrix est 2cm x 2cm, sa longueur est de 300 caractères max, longueur fixe, sans séparateurs.

Si le Datamatrix doit être utilisé par le Centre des Paiements pour acquérir les données il devra avoir la composition suivante :

Données	Nombre de caractères	Format	Obligatoire	Positionnement
Code identification du mode de règlement = « T »	1	Alphanumérique	Oui	1
Code créancier	6	Alphanumérique	Oui	2 à 7
R.U.M.	35	Alphanumérique	Oui	8 à 42
I.C.S.	26	Alphanumérique	Oui	43 à 68
I.B.A.N.	34	Alphanumérique	Oui	69 à 102
Référence de l'opération	24	Numérique	Oui	103 à 126
Montant en centimes	10	Numérique	Oui	127 à 136
Code statut archivage	1	Alphanumérique	Oui	137 à 137
Date d'échéance	6	Alphanumérique	Oui	138 à 143
Titulaire du compte	18	Alphanumérique	Oui	144 à 161
Zone réservée aux évolutions du TIPSEPA	39	Alphanumérique	Oui	162 à 200
Zone libre pour le créancier	100	Alphanumérique	Non	201 à 300



4 Les fichiers de liaison

4.1 Structure des fichiers de liaison

Des services optionnels de Reporting sous forme de fichiers de liaison en format fixe 240 caractères pourront être proposés au créancier.

La Banque Postale propose deux formats de fichiers de liaison :

- **Fichier de liaison 240-1** : les informations sont mises à disposition dans 2 fichiers distincts :

Fichier 1

- Prélèvements traités
- Chèques remis à l'encaissement
- Encaissements EFICASH

Fichier 2

- Prélèvements impayés
- Prélèvements non traités
- Corrections de domiciliation
- Chèques impayés

- **Fichier de liaison 240-2** : toutes ces informations sont mises à disposition dans un seul fichier.

Le créancier (l'émetteur) peut choisir de recevoir ses fichiers de liaison sans les impayés de prélèvements. Dans ce cas, les opérations de prélèvements impayés (rejetés/retournés) sont délivrées sous forme de fichiers au format ISO20022 messages XML camt.054.001.02

La description de la structure de ces fichiers de liaison figure en annexes 1 (format 240-1) et 2 (format 240-2).

4.2 Restitution des fichiers

Les informations relatives à la remise à l'encaissement et aux impayés des TIPSEPA sont délivrées dans des fichiers transmis quotidiennement au créancier par télétransmission utilisant les protocoles EBICS, OPNet ou SWIFTNet (FileAct).

La participation au service de télétransmission fait l'objet de la signature de convention spécifique en fonction du canal d'échange choisi.



Annexes

- Annexe 1 : Fichier de liaison - Format 240-1
- Annexe 2 : Fichier de liaison - Format 240-2
- Annexe 3 : Diagramme des flux du TIPSEPA
- Annexe 4 : Correspondance des codes motifs de rejet retour ISO20022 dans le fichier de liaison
- Annexe 5 : Maquettes du TIPSEPA
- Annexe 6 : Mapping des données avec le message pain.008.001.02



Annexe 1 : Fichier de liaison - Format 240-1

Fichier 1 : opérations présentées à l'encaissement (prélèvements traités, chèques remis à l'encaissement, encaissements EFICASH)

Ce fichier est composé d'enregistrements d'une longueur fixe de 240 caractères présentés sous forme « d'ensembles » comprenant :

- Un enregistrement « En-tête Créancier »
- Un ou plusieurs enregistrements « Détail des opérations présentées à l'encaissement »
- Un enregistrement « Total »



**Format 240-1, Fichier 1 : opérations présentées à l'encaissement
(prélèvements traités, chèques remis à l'encaissement, encaissements EFICASH)**

Enregistrement « En-tête Créancier »			
Position de départ	Nature	Longueur	Valeur
1	Code enregistrement	2	03
3	Code opération	2	07
5	Indice de la monnaie	1	E
6	Réservée	5	Blancs
11	Code du centre de lecture	2	51
13	6 derniers caractères de l'ICS	6	X
19	Code Créancier	6	X
25	Date de Traitement	6	JJMMAA
31	Raison sociale du créancier	24	X
55	Réservée	7	Blancs
62	Numéro de séquence du fichier	5	X
67	Réservée	15	Blancs
82	Inutilisée	5	Blancs
87	Inutilisée	5	Blancs
92	Inutilisée	11	Blancs
103	Inutilisée	16	Blancs
119	Inutilisée	31	Blancs
150	Réservée	91	Blancs

**Format 240-1, Fichier 1 : opérations présentées à l'encaissement
(prélèvements traités, chèques remis à l'encaissement, encaissements EFICASH)**

Enregistrement « Détail des opérations présentées à l'encaissement »						
Position de départ	Contenu des zones	Longueur		EFICASH	Prélèv. SEPA	TIPSEPA + CHQ
1	Code enregistrement	2		06		
3	Code opération	2		07		
5	Indice de monnaie	1		E		
6	Réservée	7		blancs		
13	Date d'échéance	6	→	blancs	X	blancs
19	Inutilisée	6		blancs		
25	Date de traitement	6		JJMMAA		
31	Nom du débiteur	18	→	blancs	X	blancs
49	Montant facial de l'EFICASH	13	→	X	blancs	
62	Code taux de frais de l'EFICASH	1	→	X	blanc	
63	Réservée	19		blancs		
82	Code établissement de la banque du débiteur	5	→	blancs	X	0
87	Code guichet de la banque du débiteur	5	→	blancs	X	0
92	Numéro de compte du débiteur	11	→	blancs	X	blancs
103	Montant	16		X		
119	Référence d'archivage (N° de machine ou « T » pour EFICASH + séquence de lecture du titre)	6	→	X		
125	Code document	1	→	0	9	
126	Référence de l'opération	24		X		
150	Réservée	5		blancs		
155	Code RIB : 1 = RIB inchangé, 2 = RIB modifié, 3 = Nouveau RIB. A blanc pour EFICASH	1	→	blanc	X	blanc
156	Clé RIB	2	→	blancs	X	0
158	Code mode de règlement	1	→	2	1	5
159	Signal Clé 1 : 0 = clé correcte, 1 = clé signalée fausse	1		blanc	X	
160	Signal Clé 2 : 0 = clé correcte, 1 = clé signalée fausse	1		blanc	X	
161	Signal Clé 3 : 0 = clé correcte, 1 = clé signalée fausse	1		blanc	X	
162	Signal Clé 4 : 0 = clé correcte, 1 = clé signalée fausse	1	→	0	X	
163	Code référence de paiement	15		blancs		
178	Libellé de domiciliation	24	→	blancs	X	blancs
202	Date de lecture de l'opération	6		JJMMAA		
208	Code lecture : 1 = lecture correcte 4 = rejet imputé au créancier 5 = rejet non facturé	1	→	0	X	
209	Inutilisée	9		blancs		
218	Code Bureau de Poste	6	→	X	blancs	
224	Inutilisée	17		blancs		



**Format 240-1, Fichier 1 : opérations présentées à l'encaissement
(prélèvements traités, chèques remis à l'encaissement, encaissements EFICASH)**

Enregistrement « Total »			
Position de départ	Contenu des zones	Longueur	Valeur
1	Code enregistrement	2	08
3	Code opération	2	07
5	Indice de la monnaie	1	E
6	Réservée	5	blancs
11	Code du centre de lecture	2	51
13	6 derniers caractères de l'ICS	6	X
19	Code Créancier	6	X
25	Réservée	30	blancs
55	Réservée	24	blancs
79	Nombre de TIPSEPA réglés par prélèvement SEPA ponctuel	8	X
87	Nombre de factures réglées via le service EFICASH	8	X
95	Nombre de TIPSEPA réglés par chèque	8	X
103	Montant des TIPSEPA réglés par prélèvement SEPA ponctuel	16	X
119	Montant des factures réglées via le service EFICASH	16	X
135	Montant des TIPSEPA réglés par chèque	16	X
151	Inutilisée	14	blancs
165	Réservée	76	blancs



Format 240-1, Fichier 2 : opérations impayées ou non traitées (prélèvements impayés ou non traités, chèques impayés, corrections de domiciliation)

Parallèlement à la constitution du fichier des opérations présentées à l'encaissement, La Banque Postale propose la livraison d'un fichier contenant l'ensemble des opérations impayées ou non traitées (prélèvements et chèques). Ce fichier contient également les corrections de domiciliations communiquées à La Banque Postale par les banques des débiteurs.

Il est composé d'enregistrements d'une longueur fixe de 240 caractères présentés sous forme d'ensembles d'opérations de même nature comprenant :

- Opérations impayées et non traitées (code opération = 71)
 - 1 enregistrement « En-tête Créancier »
 - N enregistrements « Détail des prélèvements impayés ou non traités et chèques impayés »
 - 1 enregistrement « Total »

- Corrections de domiciliation (code opération = 83)
 - 1 enregistrement « En-tête Créancier »
 - N enregistrements « Détail des corrections de domiciliation »
 - 1 enregistrement « Total »



**Format 240-1, Fichier 2 : opérations impayées ou non traitées
(prélèvements impayés ou non traités, chèques impayés, corrections de domiciliation)**

Enregistrement « En-tête Créancier »			
Position de départ	Contenu des zones	Longueur	Valeur
1	Code enregistrement	2	31
3	Numérotation (incrémentée de 1 à chaque enregistrement)	6	X
9	Code opération : 71 = Impayé 83 = Correction de domiciliation	2	X
11	Date de création	6	JJMMAA
17	Indice de la monnaie	1	E
18	Réservée	4	blancs
22	Code établissement de la banque du créancier	5	blancs
27	Code Guichet de la banque du créancier	5	blancs
32	Numéro de compte du créancier	11	blancs
43	Raison sociale du créancier	24	X
67	Code Créancier	6	X
73	Inutilisée	5	blancs
78	Code établissement de La Banque Postale	5	20041
83	Inutilisée	5	blancs
88	Inutilisée	11	blancs
99	Inutilisée	24	blancs
123	Inutilisée	6	blancs
129	Réservée	112	blancs



**Format 240-1, Fichier 2 : opérations impayées ou non traitées
(prélèvements impayés ou non traités, chèques impayés, corrections de domiciliation)**

Enregistrement « Détail »						
Position de départ	Contenu des zones	Longueur		Prél. impayé ou non traité	Impayé CHQ	Corr. de Dom.
1	Code enregistrement	2		34		
3	Numérotation (incrémentée de 1 à chaque enregistrement)	6		X		
9	Code opération	2	→	71		83
11	Date de règlement	6		JJMMAA		
17	Indice de la monnaie	1		E		
18	Réservée	4		blancs		
22	Code établissement de la banque du créancier	5		blancs		
27	Code guichet de la banque du créancier	5		blancs		
32	Numéro de compte du créancier	11		blancs		
43	Raison sociale du créancier	24	→	X		
67	6 derniers caractères de l'ICS	6	→	X		
73	Inutilisée	5		blancs		
78	Code établissement de la banque du débiteur	5	→	X	blancs	X
83	Code guichet de la banque du débiteur	5	→	X	blancs	X
88	Numéro de compte du débiteur	11	→	X	blancs	X
99	Nom du débiteur	24	→	X	blancs	X
123	Référence de la banque émettrice du mouvement	6	→	X	blancs	
129	Libellé de domiciliation	24	→	X	blancs	X
153	Référence d'archivage	6		X		
159	Réservée	1		blanc		
160	Référence de l'opération	24		X		
184	Libellé 2 (cf. ci-après)	31	→	X		
215	Date de règlement de l'opération initiale	6		JJMMAA		
221	Réservée	4		blancs		
225	Code centre bancaire	2		51		
227	Code motif de rejet	2	→	X	X	blancs
229	Montant en centimes	12	→	X	X	0



Complément d'information pour le libellé 2 (position 184 sur 31 caractères) :

Contenu du Libellé 2 dans le cas des **impayés** (71)
31 caractères décomposés de la façon suivante :

Nature	Longueur	Contenu
Date de lecture	6 caractères	JJMMAA
Caractère à blanc	1 caractère	blanc
Code opération	3 caractères	070
Caractère à blanc	1 caractère	blanc
Code créancier	5 caractères	X
Caractère à blanc	1 caractère	blanc
Centre de traitement	2 caractères	51
Caractères à blanc	12 caractères	blancs

Contenu du Libellé 2 dans le cas des **corrections de domiciliation** (83)
31 caractères décomposés de la façon suivante :

Nature	Longueur	Contenu
Caractère à blanc	1 caractère	blanc
Code Etablissement	5 caractères	Nouveau code
Code Guichet	5 caractères	Nouveau code
Numéro de Compte	11 caractères	Nouveau compte
Caractères à blanc	9 caractères	blancs



**Format 240-1, Fichier 2 : opérations impayées ou non traitées
(prélèvements impayés ou non traités, chèques impayés, corrections de domiciliation)**

Enregistrement « Total »			
Position de départ	Contenu des zones	Longueur	Valeur
1	Code enregistrement	2	39
3	Numérotation (incrémentée de 1 à chaque enregistrement)	6	X
9	Code opération : 71 = Impayé 83 = correction de domiciliation	2	X
11	Date de création	6	JJMMAA
17	Indice de la monnaie	1	E
18	Réservée	4	blancs
22	Code établissement	5	blancs
27	Code guichet	5	blancs
32	Numéro de compte	11	blancs
43	Raison sociale du créancier	24	X
67	Réservée	6	blancs
73	Réservée	5	blancs
78	Code établissement de La Banque Postale	5	blancs
83	Inutilisée	5	blancs
88	Inutilisée	11	blancs
99	Inutilisée	24	blancs
123	Inutilisée	6	blancs
129	Réservée	100	blancs
229	Montant total des impayés et DCD	12	X



Annexe 2 : Fichier de liaison - Format 240-2

Fichier des opérations présentées à l'encaissement (prélèvements traités, chèques remis à l'encaissement, encaissements EFICASH) et impayées ou non traitées (prélèvements impayés ou non traités, chèques impayés, corrections de domiciliation)

Ce fichier est composé d'enregistrements d'une longueur fixe de 240 caractères présentés sous forme « d'ensembles » comprenant :

- Un enregistrement « En-tête Créancier »,
- N enregistrements « Détail des opérations présentées à l'encaissement »,
- N enregistrements « Détail des opérations impayées ou non traitées »,
- Un enregistrement « Total » par sous émetteur du créancier (éventuel),
- Un enregistrement « Total » général.

Si le créancier souhaite que les encaissements soient crédités sur plusieurs comptes La Banque Postale, les enregistrements « Détail » sont triés par sous émetteurs attribués. Dans ce cas, un enregistrement « Total » suit le bloc d'enregistrements « Détail » correspondant à chaque sous émetteur.



Format 240-2 : opérations présentées à l'encaissement (prélèvements traités, chèques remis à l'encaissement, encaissements EFICASH) et impayés ou non traités (prélèvements impayés ou non traités, chèques impayés, corrections de domiciliation)

Enregistrement « En-tête Créancier »			
Position de départ	Contenu des zones	Longueur	Valeur
1	Code enregistrement	2	03
3	Code opération	2	07
5	Indice de la monnaie	1	E
6	Réservée	5	blancs
11	Code du centre de lecture	2	51
13	6 derniers caractères de l'ICS	6	X
19	Code Créancier	6	X
25	Date de Traitement	6	JJMMAA
31	Raison sociale du créancier	24	X
55	Réservée	7	blancs
62	Numéro de séquence du fichier pour le premier compte. Zéro pour les comptes suivants.	5	X
67	Réservée	15	blancs
82	Inutilisée	5	blancs
87	Inutilisée	5	blancs
92	Inutilisée	11	blancs
103	Inutilisée	16	blancs
119	Inutilisée	31	blancs
150	Réservée	91	blancs



Format 240-2 : opérations présentées à l'encaissement (prélèvements traités, chèques remis à l'encaissement, encaissements EFICASH) et impayées ou non traitées (prélèvements impayés ou non traités, chèques impayés, corrections de domiciliation)

Enregistrement « Détail des opérations présentées à l'encaissement »									
Position de départ	Contenu des zones	Longueur	A	B	C	D	E	F	
			Voir description page suivante						
1	Code enregistrement	2	06						
3	Code opération	2	07						
5	Indice de monnaie	1	E						
6	Réservée	7	blancs						
13	Date d'échéance éventuelle	6	→	blanc	JJMMAA			blanc	
19	Inutilisée	6	Blancs						
25	Date de traitement	6	→	JJMMAA					
31	Nom du débiteur	18	→	X					
49	Montant facial de l'EFICASH	13	→	X	0				
62	Code taux de frais EFICASH	1	→	X	blanc				
63	Réservée	19	Blancs						
82	Code établissement de la banque du débiteur	5	→	blanc	X			0	
87	Code guichet de la banque du débiteur	5	→	blanc	X			0	
92	Numéro de compte du débiteur	11	→	blanc	X			blanc	
103	Montant du paiement	16	→	X					
119	Référence d'archivage (T pour EFICASH)	6	X						
125	Code document	1	→	0	9				
126	Référence de l'opération	24	X						
150	Réservée	5	Blancs						
155	Code RIB : 1 = RIB inchangé 2 = RIB modifié, 3 = Nouveau RIB	1	→	blanc	X			blanc	
156	Clé RIB	2	→	blanc	X			0	
158	Code mode de règlement	1	→	2	1			5	
159	Signal Clé 1	1	blanc X						
160	Signal Clé 2	1	blanc X						
161	Signal Clé 3	1	→	blanc X					
162	Signal Clé 4	1	→	0	X				
163	Code référence de paiement	15	blancs						
178	Libellé de domiciliation	24	→	blanc	X			blanc	
202	Date de lecture de l'opération	6	JJMMAA						
208	Code lecture : 1 = lecture correcte 4 = rejet imputé au créancier 5 = rejet non facturé	1	→	0	X				
209	Inutilisée	9	blancs						
218	Code Bureau de Poste	6	→	X	blancs				
224	Code du sous-émetteur ou « 00000 » si pas de sous-émetteur	5	→	X					
229	Code catégorie de l'opération	2	→	10	40			50	
231	Code nature de l'opération	2	→	02	03	04	06	07	
233	Inutilisée	6	blancs						
239	Inutilisée	2	blancs						



Nature des TIPSEPA traités :

A = Encaissement de facture en espèces via le service EFICASH

B = Prélèvement SEPA débitant un compte ouvert à La Banque Postale (TIPSEPA initialisé)

C = Prélèvement SEPA débitant un compte ouvert à La Banque Postale (TIPSEPA non initialisé)

D = Prélèvement SEPA débitant un compte ouvert dans une banque tiers (TIPSEPA initialisé)

E = Prélèvement SEPA débitant un compte ouvert dans une banque tiers (TIPSEPA non initialisé)

F = Règlement par chèque

Format 240-2 : opérations présentées à l'encaissement (prélèvements traités, chèques remis à l'encaissement, encaissements EFICASH) et impayées ou non traitées (prélèvements impayés ou non traités, chèques impayés, corrections de domiciliation)

Enregistrement « Détail des opérations impayées ou non traitées »								
Position de départ	Contenu des zones	Longueur		A	B	C	D	E
				Voir page suivante				
1	Code enregistrement	2		06				
3	Code opération	2		07				
5	Indice de monnaie	1		E				
6	Réservée	7		blancs				
13	Inutilisée	6		blancs				
19	Inutilisée	6		blancs				
25	Date de traitement	6		JJMMAA				
31	Nom du débiteur	18	→	X	X	blanc	X	X
49	Inutilisée	13		0				
62	Réservée	20		blancs				
82	Code établissement de la banque du débiteur	5	→	X	X	0	X	X
87	Code guichet de la banque du débiteur	5	→	X	X	0	X	X
92	Numéro de compte du débiteur	11	→	X	X	blanc	X	X
103	Montant du TIPSEPA ou du chèque	16	→	X	X	X	0	
119	Référence d'archivage (N° de lecteur + séquence)	6		X				
125	Code document	1		9				
126	Référence de l'opération	24		X				
150	Réservée	5		blancs				
155	Code RIB : 1 = RIB inchangé 2 = RIB modifié 3 = Nouveau RIB	1		X	X	blanc	X	X
156	Clé RIB	2		X	X	0	X	X
158	Code mode de règlement	1		blanc				
159	Inutilisée	1		blanc				
160	Inutilisée	1		blanc				
161	Inutilisée	1		blanc				
162	Inutilisée	1		0				
163	Inutilisée	15		blancs				
178	Libellé de domiciliation	24	→	X	X	blanc	X	X
202	Date de lecture de l'opération	6		JJMMAA				
208	Code lecture : 1 = lecture correcte 4 = rejet imputé au créancier 5 = rejet non facturé	1		X				
209	Inutilisée	9		blancs				
218	Inutilisée	6		blancs				
224	Code du sous-émetteur ou « 00000 » si pas de sous-émetteur	5		X				
229	Code catégorie de l'opération	2	→	90				
231	Code nature de l'opération	2	→	05	08	18	05	08
233	Date de règlement de l'opération initiale JJMMAA	6		JJMMAA				
239	Code motif du rejet	2	→	X		blancs		



Nature des impayés et des corrections de domiciliation :

A = Prélèvement SEPA impayé domicilié sur un compte ouvert à La Banque Postale

B = Prélèvement SEPA impayé domicilié sur un compte ouvert dans une banque tiers

C = Chèque impayé

D = Correction de domiciliation sur un compte ouvert à La Banque Postale

E = Correction de domiciliation sur un compte ouvert dans une banque tiers



Format 240-2 : opérations présentées à l'encaissement (prélèvements traités, chèques remis à l'encaissement, encaissements EFICASH) et impayés ou non traités (prélèvements impayés ou non traités, chèques impayés, corrections de domiciliation)

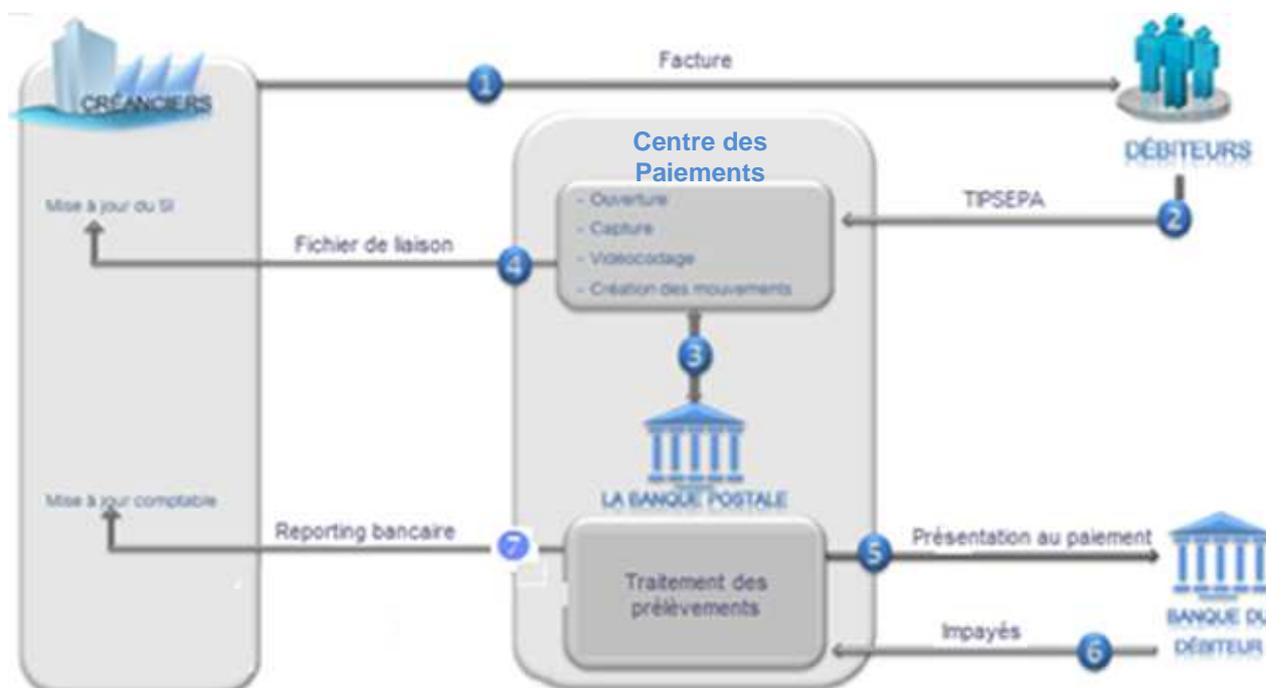
Enregistrement « Total » (par sous émetteur)			
Position de départ	Contenu des zones	Longueur	Valeur
1	Code enregistrement	2	08
3	Code opération	2	07
5	Indice de la monnaie	1	E
6	Réservée	5	blancs
11	Code du centre de lecture	2	51
13	6 derniers caractères de l'ICS	6	X
19	Code créancier	6	X
25	Réservée	30	blancs
55	Réservée	24	blancs
79	Nombre de TIPSEPA traités	8	X
87	Inutilisée	8	0
95	Nombre de TIPSEPA impayés	8	X
103	Montant des TIPSEPA traités	16	X
119	Inutilisée	16	0
135	Montant des TIPSEPA impayés	16	X
151	Code du sous-émetteur ou « 00000 » si pas de sous-émetteur.	5	X
156	Code catégorie	2	99
158	Code nature	2	97
160	Inutilisée	5	blancs
165	Réservée	76	blancs



Format 240-2 : opérations présentées à l'encaissement (prélèvements traités, chèques remis à l'encaissement, encaissements EFICASH) et impayés ou non traités (prélèvements impayés ou non traités, chèques impayés, corrections de domiciliation)

Enregistrement « Total » (général)			
Position de départ	Contenu des zones	Longueur	Valeur
1	Code enregistrement	2	08
3	Code opération	2	07
5	Indice de la monnaie	1	E
6	Réservée	5	blancs
11	Code du centre de lecture	2	51
13	6 derniers caractères de l'ICS	6	X
19	Code créancier	6	X
25	Réservée	30	blancs
55	Réservée	24	blancs
79	Nombre de TIPSEPA traités	8	X
87	Inutilisée	8	0
95	Nombre de TIPSEPA impayés	8	X
103	Montant des TIPSEPA traités	16	X
119	Inutilisée	16	0
135	Montant des TIPSEPA impayés	16	X
151	Code du sous-émetteur ou « 00000 » si pas de sous-émetteur.	5	X
156	Code catégorie	2	99
158	Code nature	2	98
160	Inutilisée	5	blancs
165	Réservée	76	blancs

Annexe 3 : Diagramme des flux du TIPSEPA



Flux 1 – Envoi de la facture au débiteur

Le créancier transmet au débiteur la facture + TIPSEPA en pied de page (avec les coordonnées bancaires quand elles sont connues).

Flux 2 – Envoi du TIPSEPA au Centre d'encaissement

A réception du TIPSEPA, le débiteur vérifie la conformité du montant demandé par le créancier.

S'il accepte de régler ce montant, il doit :

- Signer et dater le TIPSEPA.
- Joindre un RIB si ses coordonnées bancaires ne sont pas pré-marquées ou doivent être modifiées.
- Envoyer le TIPSEPA (et le RIB s'il y a lieu) à l'adresse indiquée sur la formule, avant la date limite indiquée par le créancier.

Flux 3 – Extraction des informations pour constitution du fichier de remise de SDD

A réception du TIPSEPA daté et signé par le débiteur, le CDP (Centre des Paiements) effectue les opérations suivantes :

- Ouverture du courrier, numérisation et vidéo-codage.
- Vérification de la conformité des coordonnées bancaires : en cas de coordonnées bancaires illisibles ou non fournies, le TIPSEPA est rejeté.
- Extraction des informations contenues dans les lignes optiques.
- Gestion des TIPSEPA avec un RIB joint pour intégrer les nouvelles coordonnées bancaires (celles-ci seront transmises au créancier pour mise à jour de son référentiel client et émission du prochain TIPSEPA avec les coordonnées bancaires modifiées).
- Génération d'un fichier de remise de prélèvements SEPA dont le montant sera crédité sur le compte du créancier.

Suivant les conditions définies avec le créancier, si le TIPSEPA est accompagné d'un chèque, le CDP gère le couple TIPSEPA + chèque et restitue les mêmes informations.



Flux 4 – Livraison du fichier de liaison

A la fin du traitement journalier, indépendamment du sort des opérations financières, le CDP restitue un (des) fichier(s) d'information des TIPSEPA traités. Ceux-ci sont délivrés au créancier en télétransmission utilisant les protocoles proposés par La Banque Postale (OPnet, EBICS, SWIFTNet FileAct).

Flux 5 – Traitement des remises de prélèvements

La Banque Postale présente au paiement les prélèvements SEPA et crédite le compte du créancier.

Flux 6 – Impayés

La Banque Postale débite le compte du créancier des prélèvements SEPA et chèques impayés. Les impayés peuvent être inclus dans le fichier de liaison délivré au créancier.

Flux 7 – Reporting bancaire

Des fichiers d'impayés de prélèvements, au format ISO20022, messages XML camt.054.001.02, peuvent être mis à la disposition du créancier par la banque.

Annexe 4 : Correspondance codes motifs de rejet retour ISO20022 - CFONB

Code ISO	ISO Name <i>SEPA Reason</i> Libellé Standard CFONB	Equivalent Code CFONB
AC01	IncorrectAccountNumber <i>Account Identifier incorrect</i> Coord. Banc. inexploitable	12
AC04	ClosedAccountNumber <i>Account closed</i> Compte soldé clôture viré / Compte clôturé	14
AC06	Blocked Account <i>Account blocked / Account blocked for SDD by the debtor</i> Opposition sur compte / Compte bloqué – Prélèvement SEPA interdit par le débiteur sur ce compte	34
AG01	TransactionForbidden <i>SDD forbidden on this account for regulatory reason</i> Opération non admise	99
AG02	InvalidBankOperationCode <i>Reject / Return : Operation / Transaction code incorrect / Invalid file format</i> Code opération incorrect	52
AM04	InsufficientFunds <i>Insufficient funds</i> Provision insuffisante	20
AM05	Duplication <i>Duplicate collection</i> Doublon	64
BE05	UnrecognisedInitiatingParty Emetteur non reconnu	18
CNOR	Creditor bank is not registered <i>Creditor bank is not registered under this BIC in the CSM</i> Banque hors échanges	88
DNOR	Debtor bank is not registered <i>Debtor bank is not registered under this BIC in the CSM</i> Banque hors échanges	88
FF01 (Ex MD03)	InvalidFileFormat <i>Operation/Transaction code incorrect, invalid file format</i> Format invalide	57
FF05	InvalidLocalInstrumentCode <i>Direct Debit type incorrect</i> Type de prélèvement incorrect	99
MD01	NoMandate <i>No valid mandate</i> Pas d'autorisation / Absence de mandat	31
MD02	MissingMandatoryInformationMandat <i>Mandate data missing or incorrect</i> Donnée mandat incorrecte	66
MD06	RefundRequestByEndCustomer <i>Disputed authorised transaction</i> Contestation débiteur / Contestation d'une opération autorisée	80



Code ISO	ISO Name <i>SEPA Reason</i> Libellé Standard CFONB	Equivalent Code CFONB
MD07	EndCustomerDeceased <i>Debtor deceased</i> Titulaire décédé	35
MS02	NotSpecifiedReasonCustomerGenerated <i>Refusal by the debtor (Reject/Return) / Reason not specified (Reversal)</i> Sur ordre du client / Refus du débiteur	58
MS03	NotSpecifiedReasonAgentGenerated <i>Reason not specified</i> Raison non communiquée	59
RC01	BankIdentifierIncorrect <i>Bank identifier incorrect (i.e invalid BIC)</i> Code banque incorrect / Identifiant bancaire incorrect	60
RR01	MissingDebtorAccountorIdentification <i>Regulatory Reason</i> Motif règlementaire	62
RR02	MissingDebtorNameorAddress <i>Regulatory Reason</i> Motif règlementaire	62
RR03	MissingCreditorNameorAddress <i>Regulatory Reason</i> Motif règlementaire	62
RR04	Regulatory Reason <i>Regulatory Reason</i> Motif règlementaire	62
SL01	SpecificServiceOfferedByDebtorAgent <i>Due to specific service offered by the debtor agent</i> Service spécifique	63

Les codes ci-dessus sont ceux retenus par le CFONB dans sa brochure « Liste interbancaire codes motifs de rejet/retour – Virements nationaux, Virements SEPA, Prélèvements nationaux, Prélèvements SEPA, TIP, Téléversements, LCR, BOR, Chèques – Pour les restitutions clientèles ». D'autres codes ne figurant pas dans cette liste sont susceptibles d'être restitués dans le cas de prélèvements SEPA impayés (rejetés/retournés) émis par des banques tiers.



Annexe 5 : Maquettes du TIPSEPA

TIPSEPA payable exclusivement par débit en compte, sans Datamatrix

IBAN : FR76 2004 1000 0101 2346 6Z02 068 ICS : FR XX TIP 001234 RUM : TIP009999407701439792432889480324	M DEBITEUR Jacques Escalier 12 porte 2 2, rue des fleurs 75000 PARIS	Montant : 15114€
Date, lieu et signature :		
TIP SEPA		
SOCIETE MODELE LBP		
87077 LIMOGES CEDEX 9		
<small>INSTRUMENT DE PAIEMENT SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la STE MODELE LBP à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions de STE MODELE LBP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. A la première signature, le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</small>		
328894803344	M DEBITEUR JACQUES	20041000010123456202068
009999004143	38407701439792432889480324981851	15114

TIPSEPA payable exclusivement par débit en compte, avec Datamatrix

IBAN : FR76 2004 1000 0101 2346 6Z02 068 ICS : FR XX TIP 001234 RUM : TIP009999407701439792432889480324	M DEBITEUR Jacques Escalier 12 porte 2 2, rue des fleurs 75000 PARIS	Montant : 15114€
	Date, lieu et signature :	TIP SEPA
SOCIETE MODELE LBP		
87077 LIMOGES CEDEX 9		
<small>Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la STE MODELE LBP à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions de STE MODELE LBP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. A la première signature, le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</small>		
328894803344	M DEBITEUR JACQUES	20041000010123456202068
009999004143	38407701439792432889480324981851	15114



TIPSEPA sans montant prémarqué

IBAN : FR76 2004 1000 0101 2345 6ZD2 068 ICS : FR XX TIP 001234 RUM : TIP009999407701439792432889480324	M DEBITEUR Jacques Escalier 12 porte 2 2, rue des fleurs 75000 PARIS	Montant : <input type="text"/>
Date, lieu et signature :		
TIP SEPA		
SOCIETE MODELE LBP		
87077 LIMOGES CEDEX 9		
<small>Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la STE MODELE LBP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de STE MODELE LBP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. A la première signature, le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</small>		
328894803344	M DEBITEUR JACQUES	20041000010123456Z02068
009999004143	38407701439792432889480324947851	000

TIPSEPA avec date d'échéance

IBAN : FR76 2004 1000 0101 2345 6ZD2 068 ICS : FR XX TIP 001234 RUM : 407701439792432889480324	M DEBITEUR Jacques Escalier 12 porte 2 2, rue des fleurs 75000 PARIS	Montant: 151,14€ Echéance = 08 Novembre 2014
Date, lieu et signature :		
TIP SEPA		
SOCIETE MODELE LBP		
87077 LIMOGES CEDEX 9		
<small>Mandat de prélèvement SEPA: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (NOMDUCREANCIER) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOMDUCREANCIER). Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. A la première signature, le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</small>		
328894803344	M DEBITEUR JACQUES	FR7620041010011269190K02053
431200009999004113	38407701439792432889480324659651	15114



Facture avec TIPSEPA et code à barres EFICASH

Société MODELE LBP Adresse du siège social : 20 rue du Labrador 75021 PARIS CEDEX 983 Tel 0 800 000 123 Courriel : modelexx.fr	Nom de l'abonné et adresse : M DEBITEUR Jacques Votre référence : 12345678 9 M DEBITEUR Jacques 2 Rue des fleurs 75000 PARIS	
Informations pratiques : Pour contacter nos services Indiquez nous vos références		
FACTURE N° 79243288948		
<u>Présentation simplifiée (voir détail au dos)</u>		
Montant TTC 151,14 €		
<u>Votre consommation est de 35 m³ soit 4,31828/m³</u>		
NET à prélever : 151,14 €		
Pour payer votre facture en espèces, munissez-vous de ce document.		
 T R E 9 8 0 0 0 0 4 0 7 7 0 1 4 3 9 7 9 2 4 3 2 8 8 9 4 8 0 3 2 4		
IBAN : FR76 2004 1000 0101 2345 6202 068 ICS : FR XX TIP 001234 RUB : TIP09999407701439792432889480324	M DEBITEUR Jacques Escalier 12 porte 2 2, rue des fleurs 75000 PARIS	Montant : 15114€
	Date, lieu et signature :	TIP SEPA
<small>Mandat de prélèvement SEPA produit : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la STE MODELE LBP à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions de STE MODELE LBP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée à cet effet. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. À la première signature, le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA. Votre signature vaut autorisation pour débiiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.</small>		SOCIETE MODELE LBP 87077 LIMOGES CEDEX 9
328894803344	M DEBITEUR JACQUES	20041000010123456202068
009999004143	38407701439792432889480324981851	15114

Annexe 6 : Mapping des données avec le message pain.008.001.02

Zone du TIPSEPA	Contenu de la ligne optique	<XML_Tag>	Contenu de la balise
Ligne optique haute			
Numéro de formule	328894803344	<InstrId>	<InstrId>328894803344</InstrId>
Nom du débiteur	M DEBITEUR JACQUES	<Nm>	<Nm>M DEBITEUR JACQUES</Nm>
IBAN	20041000010123456Z02068	<IBAN>	<IBAN> FR7620041000010123456Z02068</IBAN>
Ligne optique basse			
Créancier	009999004113	<CdrShemId>	<CdrShemId>FR12ZZZ009999</CdrShemId>
Références	407701439792432889480324	<EndToEndId>	<EndToEndId>407701439792432889480324</EndToEndId>
Montant	15114	<InstdAmt>	<InstdAmt>15114</InstdAmt>
RUM	zone émetteur + zone références	<MndtId>	<MndtId>TIP009999407701439792432889480324</MndtId>



La Banque Postale

La Banque Postale - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 046 407 595 euros

Siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75 275 Paris Cedex 06

RCS Paris 421 100 645 - Code APE 6419Z, intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424

www.labanquepostale.fr